

## Maître-nageur sauveteur

BPJEPS AAN

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Activités Aquatiques et de la Natation

## TEST DE SÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

### « Capacité à s'inscrire dans le projet de formation professionnelle »

Cette épreuve orale se déroule en 2 temps :

**1<sup>er</sup> temps** : Le candidat est invité sur un temps maximum de 5' à se présenter de manière libre pour lui permettre de se mettre en avant sur :

- son parcours,
- ses intentions,
- ses attentes vis-à-vis de la formation
- la cohérence de l'intention de formation en corrélation avec le projet professionnel.

**2<sup>ème</sup> temps** : Le jury d'entretien questionne le candidat sur les éléments de sa présentation (*en approfondissant les éléments nécessaires*) puis consulte et utilise le dossier d'inscription renseigné par le candidat pour questionner la situation sociale, professionnelle, le plan de financement de la formation, les perspectives envisagées en matière d'alternance et de tutorat durant la formation et les perspectives à plus long terme.

Le jury appréciera le niveau d'information du candidat sur la formation visée : objectifs, contenus, modalités et contraintes de formation (lieux de résidence, de formation et d'alternance) et le principe de certification ; Le(s) métier(s) envisagé(s) : les réalités et les contraintes professionnelles, les évolutions possibles, les lieux d'exercice.

Le jury évaluera les capacités du candidat à suivre la formation au regard des cursus de formation et/ou expériences professionnelles ou bénévoles (*parcours sportif, de dirigeant, diplômes sportifs et/ou titres obtenus*), ses capacités d'expression et de communication orale et vérifiera si sa situation sociale et administrative lui permet de suivre la formation.

**Durée** : 30' maximum

### TEST nages « codifiées »

Le candidat exécute une démonstration de 4 longueurs de 25m dans une nage différente à chaque fois (*4 nages*). L'ordre des nages y est libre et le temps de récupération entre chaque longueur de 20s maximum. Il n'y a pas d'objectif de vitesse. Sera évalué le niveau de maîtrise des nages codifiées (*réglementaire*).

En fonction du nombre de nages démontrées et de leur niveau de « conformité », le jury arrête un avis :

- 1 nage démontrée : défavorable
- 2 nages démontrées : passable
- 3 nages démontrées : favorable
- 4 nages démontrées : très favorable